SPÉCIAL CORONAVIRUS



Même au Touquet (Pas-de-Calais), ville chérie d'Emmanuel Macron, des commerçants ont manifesté poing levé hier matin. (Photo Jean-Marc Chevauché)

HAUTS-DE-FRANCE Les maires sont de plus nombreux à défier le gouvernement. Leurs arrêtés pour faire rouvrir les boutiques sont pourtant illégaux.

'est un peu surréaliste! « Ce samedi matin, les gendarmes sont venus demander à nos commerçants de fermer! », s'en étonne encore Grégory Palandre. « Heureusement le ton était cordial ; les gendarmes avaient l'air gênés... » La veille, le maire de Hermes (SE) avait été le premier maire de l'Oise à prendre discrètement un arrêté autorisant les commerces non alimentaires à rouvrir « jusqu'à égalité de traitement. »

« ON RÉPOND À L'ABSURDE Par de l'absurde »

Le maire de ce gros bourg de 2 500 âmes rejoignait ainsi ses collègues de l'Yonne, la Creuse, la Saône-et-Loire...

Partout dans la France rurale, les édiles sont en effet de plus en plus nombreux à vouloir braver le décret du gouvernement qui impose la fermeture des petits magasins non de « première nécessité » (grosso modo, tout ce qui n'est pas alimentaire ou de santé) pour lutter contre le Covid. « Pourquoi privilégier les zones d'activités alors

que la survie de nos commerces de proximité est en jeu? », insiste Grégory Palandre. Vendredi soir, sous la pression des libraires indépendants et d'une partie de la classe politique, Bercy a annoncé que la Fnac et les géants de la distribution devraient fermer leurs rayons livres. Mais il reste encore le textile, les chaussures, les boutiques de déco, les magasins d'informatique... Sans parler des coiffeurs et des ongleries...

des ongeres...

« Bien sûr on répond à l'absurde par de l'absurde », reconnaît le maire d'Hermes, qui n'ignore pas que son texte a tout d'une mesure illégale,

donc susceptible d'être attaquée, car elle s'oppose à un décret gouvernemental de portée générale. Autant le savoir, les clients qui se rendront dans un commerce non autorisé risque une amende de 135 euros. Idem pour les patrons, qui encourent en plus une fermeture administrative.

LA DÉFIANCE S'ÉTEND

«Ce matin, dans ma commune, il y avait plus de gendarmes que d'habitude. Mais autant de monde... J'ai peur que ce confinement soit un coup d'épée dans l'eau », redoute Christophe Dietrich. «Le gouvernement doit faire preuve de cohérence », ajoute le maire (LR) de Laigneville, qui s'apprête lui aussi à prendre un arrêté autorisant toutes les boutiques à rouvrir.

«Nous sommes en train de nous structurer», lâche encore un élu. Selon lui, ce lundi, l'initiative pourrait venir du conseil départemental. «Ce n'est pas un vent de révolte, c'est un vent de justice», ajoute Arnaud Dumontier, maire (LR) de Pont-Sainte-Maxence, à deux doigts de signer, lui aussi, un arrêté ce lundi. «S'il nous attaque, très bien, le gouvernement aura à dire publiquement s'il préfère les mastodontes de la distribution et les Gafa aux petits commerçants...»

« Je ne demande pas l'insurrection civile, mais du bon sens. Alors même que les élus se démènent pour rouvrir des commerces, que l'État y consacre des subventions importantes, on ferme ces commerces! Certes avec des gestes barrières renforcés, même des contrôles, mais qu'on laisse rouvrir ceux qui ont besoin de travailler », s'agace encore le premier magistrat d'Hermes.



« S'il nous attaque, le gouvernement aura à dire publiquement s'il préfère les mastodontes de la distribution aux petits commerçants »

Arnaud Dumontier, maire de Pont-Sainte-Maxence

Présidée par la maire de Beauvais (DVD) Caroline Cayeux, l'association Villes de France dénonce encore « un coup dur » porté aux commerçants de centre-ville. Il faudra quand même voir dans les jours à venir si la fronde ne vient pas essentiellement de l'opposition à la majorité présidentielle actuellement sur des braises. PASCAL MUREAU

LA PRÉFECTURE MENACE LES FRONDEURS

Il fallait s'y attendre. La préfète de l'Oise, Corinne Orzechowski, a réagi, ce samedi après-midi, demandant aux maires concernés de retirer leurs arrêtés pris ou à prendre. Un référé-suspension a déjà été introduit au tribunal administratif indique la préfecture, sans nommer la commune d'Hermes, première à avoir dégainé. Ce référé est complété d'un «déféré préfectoral» requérant l'annulation de l'arrêté, indique aussi la préfecture. La représentante de l'État justifie son intervention «au vu de la situation sanitaire qui a motivé la fermeture de ces commerces et de la nécessité impérieuse de protéger les populations. Les forces de l'ordre inviteront à procéder aux fermetures nécessaires et le cas échéant procéderont aux verbalisations.»